



Grenoble le,

30 OCT. 2020

**Note à l'attention des :  
Directeurs et Chefs de service**

**Pascale FRERY**

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

RESSOURCES HUMAINES - NUMÉRIQUE

**Objet : Positions administratives des agents à compter du 2/11/2020**

Dans le cadre du confinement à compter du 30/10/2020, vous trouverez ci-joint les positions administratives des agents à compter du 2/11/2020.

Positions administratives possibles	Modalités	Qui détermine la position?	Quelle pièce justificative?
Agent atteint du coronavirus avec ou sans symptômes	Arrêt maladie	Médecin traitant	Arrêt maladie
Agent en suspicion de coronavirus ayant été en contact avec une personne testée positive (au travail ou dans la vie privée) ou agent ayant des symptômes	Télétravail à privilégier dans attente résultat test, sinon ASA (ASA agent contact/symptômes)  Isolement : 7 jours à partir du dernier contact ou de l'apparition des symptômes  Si test positif : arrêt maladie Si test négatif : reprise du travail au bout de 7 jours calendaires	Responsable du service	Mail du responsable du service  Attestation CPAM/ARS/médecin traitant ou fiche de visite Médecine de prévention (MPP)
Agents avec les pathologies suivantes * (voir liste en bas de tableau)	Pas de présentiel Télétravail  Si télétravail pas possible : ASA (ASA agents très vulnérables)	MPP  Responsable du service	La MPP envoie la liste des agents concernés aux directions, les directions informent directement les agents
Agent contraint de garder son enfant de moins de 16 ans car établissement scolaire fermé pour cause de crise sanitaire ou Agent ayant un enfant détecté cas contact	Télétravail, sinon ASA (ASA garde d'enfant)	Responsable du service	Justificatif attestant de la fermeture de la classe/établissement délivré par l'établissement scolaire ou la crèche  En cas d'enfant déclaré cas contact, les parents reçoivent un courrier de l'ARS qui sert de justificatif

où Agent contraint de garder un enfant de moins de 16 ans ayant des symptômes et en attente de test			Attestation du médecin de l'enfant
Agent qui a des missions télétravaillables	<p>Limiter le présentiel dans les locaux à 50% maximum de l'effectif.</p> <p>Pour la part des missions télétravaillables : télétravail</p> <p>Pour la part des missions non télétravaillables : présentiel.</p> <p>Possibilité d'instaurer un roulement</p> <p>Possibilité de télétravail sur PC portable professionnel ou PC personnel.</p>	En accord avec le responsable du service en fonction des missions de l'agent et des besoins du service	Autorisation écrite du responsable du service (mail possible)
Agent dont l'équipement/service est fermé et qui a des missions non télétravaillables ou Agent dont les services ont réduit leur activité et qui a des missions non télétravaillables	<p>Redéploiement pour une autre mission dans son service ou dans un autre service</p> <p>Si pas de mission : ASA (ASA équipement fermé)</p>	<p>Le responsable du service en lien avec les RH</p> <p>Responsable du service</p>	

Je vous remercie de diffuser cette note à l'ensemble de vos équipes.

**Pascale FRÉRY**

\* Avoir des antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;

- Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment ;
- Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm<sup>2</sup>) ;
- Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- Être au troisième trimestre de la grossesse.
- Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
  - médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie
  - et/ou corticothérapie à dose immunosuppresseive ;
  - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm<sup>3</sup> ;
  - consécutive à une greffe d'organe solide
  - ou de cellules souches hématopoïétiques ;
  - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement.